



ADDITIF 1 N° 05 /AD/C-AYOS/2026 DU 09/03/2026 .

Relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/C-AYOS/CIPM/2026 du 04 février 2026
En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien des tronçons de route Tom - Ebeck (5 km), Noumela - Ekok (6 km) et Meyeck - Nnemeyong (7,5 km), dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2026 et suivants.

Au lieu de :

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

12 : Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 13/03/2026 à 11 heures.

14 : Ouverture des offres :

L'ouverture des offres aura lieu le 13/03/2026 dès 12 heures précises dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

PIECE N° 03 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

13.1. : Préparation des offres

Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique

2.1 Visite des lieux : le soumissionnaire produira une attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos.

PIECE N° 04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

Article 6 : Textes généraux applicables

6.34. la convention collective nationale des entreprises du bâtiment, des travaux publics et des activités annexes du 10 décembre 2013.

Lire :

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

12 : Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 01/04/2026 à 11 heures.

14 : Ouverture des offres :

L'ouverture des offres aura lieu le 01/04/2026 dès 12 heures précises dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

PIECE N° 03 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

13.1. : Préparation des offres

Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique

2.1 Visite des lieux : le soumissionnaire produira une attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur.

PIECE N° 04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

Article 6 : Textes généraux applicables

6.34. la Loi n° 2025/010 du 11 juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les Marchés Publics ;

6.35. la convention collective nationale des entreprises du bâtiment, des travaux publics et des activités annexes du 10 décembre 2013.

Ces modifications sont à prendre en compte dans tout le reste du DAO.

Le reste sans changement. /-

Ayos, le 09/03/2026

Copie

- ARMP
- CIPM-AYOS

 *[Signature]*
NDONGO BIKO'O Paul